

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/12

SEANCE DU 1^{ER} MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

Date de la Convocation

22/02/2022

Date d'Affichage

08/03/2022

Objet de la Délibération

Signature d'une promesse de bail civil avec Réservoir Sun.

L' an deux mille vingt et un, le treize décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA.

Absents :

Mme GARCIA procuration à Mme LEROUX

Mme PEGUES procuration M AÏTA

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

Mme RANCHET procuration à M. JUMEL

Mme DASSENOY procuration à M. SUC

Mme VITRICE procuration à M. SARICA

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

M. COMBLET procuration à M. TOUNTEVICH

Secrétaire : Mme LEROUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'installation d'ombrières photovoltaïques en surplomb de la toiture des actuels vestiaires de rugby sur la plaine des sports Christian Jumel, abri photovoltaïque type pergola.

Ce projet répond à la volonté de la commune de contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire, et permettra par ailleurs d'assurer une couverture supplémentaire des vestiaires et un abri aux parents des joueurs et spectateurs.

Pour ce faire, il propose de mettre à disposition de la société RESERVOIR SUN, société ayant pour activité principale la production d'électricité, une partie de la parcelle E115 en signant une promesse de bail ordinaire sur une durée de 30 ans. Toutefois, la promesse est consentie sous les conditions suspensives que le projet présenté par le bénéficiaire obtienne la faisabilité technique et financière.

La société RESERVOIR SUN se chargerait de l'implantation, de l'exploitation et de l'entretien des panneaux photovoltaïques moyennant une redevance annuelle de 50 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser M. le Maire à signer une promesse de bail civil d'une durée de 30 ans avec la société RESERVOIR SUN pour la réalisation d'ombrières photovoltaïques type pergola sur les vestiaires du rugby sur la plaine des sports Christian Jumel,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

Annule et remplace la précédente en date du 13 décembre 2021

